CS 10163 - 7 bd du Val de Chézine
44802 Saint-Herblain cedex
Tél. : 02 51 83 77 77 -
E-mail : 2012M@ffr.fr
www.paysdelaloire-rugby.fr

Saint-Herblain, le 19 Février 2021

Compte-rendu du Bureau Directeur de la Ligue Régionale du 15 Février 2021.

***Présents :* en visio – JL Dumais, G Dugand, D Marzin, B Combeau, C Desnos, H Pizon, H Amossé, P Herpin, D Colas, O Collet, G Martin, S Gadé,**
En présentiel – D Coquelet, B Lemaitre, V Alba, JH Guillet
***Absents excusés :* D Griffon, J Legoubé**
Absents : M Gerbe Gavini, Ph Collet

Le Président accueille les participants, ouvre la séance à 18h30 et excuse J Legoubé (en visioconférence FFR au même moment)

1) **Actualités fédérales et informations générales.**
+ Suite au dernier Bureau Fédéral, D. Coquelet donne quelques précisions sur la possibilité de reprise. Au niveau FFR la décision sera prise lors du prochain Bureau Fédéral de fin Février.
+ La situation sanitaire impose d'attendre les décisions gouvernementales, mais si un arrêt des championnats était validé, les Ligues auront la main pour organiser des journées, en cas de reprise des stades 4, 5 ou 6.
+ Le Président indique d'autre part qu'une clarification a été faite aux présidents des clubs de Fédérale, suite à la remise en cause, par l'un d'entre eux, du bien-fondé de la nomination de J Legoubé à la Commission Nationale des Clubs de Fédérale. Une lecture plus fine de l'annexe X des RG FFR aurait évité cet imbroglio…
+ Un travail est entamé au niveau des Ligues du Grand Ouest pour formaliser des propositions de challenges avec des rencontres concernant les clubs de séries, les jeunes et les Féminines.

2) **Actualités RH et dispositions à prendre.**
+ Un point est fait sur la poursuite des activités des salariés en mode « chômage partiel » à hauteur de 40%. Pas de modification notoire pour le moment.
+ Annonce de l'arrêt d'activité au sein de la Ligue de Flavie Esper, à compter du 13 Février.
+ Situation de Charlène qui aura son congé de maternité dans les prochaines semaines. Cela aura pour conséquence une répartition nouvelle des activités de secrétariat et de suivi des dossiers de formations et services civiques (notamment).

3) **Point sur recrutement d'un CTC (remplacement de F. Carrillo).**
+ La validation du nouveau CTC est effective à partir du 15 Février, avec la prise de fonctions de Sédrik Mollé qui a été reçu ce matin par D Coquelet et B Lemaitre (avant d'être « confié » aux bons soins du CTL). Nous nous réjouissons de cette nouvelle arrivée. Sedrik Mollé connaît bien le rugby régional et son expérience dans de nombreux domaines sera un plus évident pour l'équipe technique de Ligue.

4) **Affaires financières.**
+ Dans l'attente des mesures qui seront prises au niveau de Campus 2023 (accueil d'apprentis), D Coquelet informe le Bureau Directeur que les mesures d'aides à l'emploi ont été acceptées pour le poste de Pierre Aubert (contrat de professionnalisation - alternance) et celui d'Enzo Mamou Stortoz (nouveau CTC ayant -26 ans).
+ En parallèle de la certification (Qualiopi) de l'Institut Régional de Formation qui sera prochainement officialisée, le Président rappelle le travail de conventionnement en cours avec le CREPS et le STAPS de Nantes. B Lemaitre précise enfin que la Ligue, au travers de l'IRF, pourra prétendre à la recherche de versements de la taxe d'apprentissage. Cela pourra faire partie des axes de collecte par le biais du CLC (relations avec les partenaires économiques).

5) **Dossier « Centre Régional du Rugby » à la Chapelle sur Erdre.**
+ Un point d'information important est fait par B Lemaitre et H Amossé. Le dossier avance mais quelques points méritent encore une discussion avec la Mairie de la Chapelle et le cabinet d'architectes. Une rencontre avec CRR a eu lieu début Janvier et a permis d'avancer sur des engagements d'économies qu'il faudra formaliser. Les services de la Ville de La Chapelle nous demandent de valider l'Acte d'Engagement, mais il nous faut caler là aussi certains détails, car nous n'avons pas encore reçu la proposition de bail emphytéotique à long terme, l'emprise au sol n'est pas encore finalisée. Les travaux

ne commenceront qu'en 2022 car cette année 2021 est consacrée à la phase d'études (avant-projet sommaire, avant-projet définitif et études de projet). Nous sommes en attente de précisions et d'engagements écrits pour pouvoir signer l'acte d'engagement.
+ La Ville souhaite que la Ligue s'associe à elle pour demander un soutien effectif de la FFR par rapport au projet d'accompagnement du dossier « Ville Hôte pour 2023 », aide aux financements etc.. Une rencontre est en prévision pour la fin de semaine. (CR annexe joint à ce document).
+ Dernier point concernant l'avenir de nos locaux du Bd de Chézine : nous avons reçu ce matin une professionnelle du secteur qui va accompagner la Ligue dans sa recherche pour vendre les locaux. A charge pour la Ligue de lui transmettre un maximum d'éléments qui permettront de finaliser ce dossier dans les meilleurs délais.

6) Point sur CLC et Campus 2023.

+ Un point de situation est fait sur l'état des demandes d'apprentis émanant des clubs et des CD ; Suite à une nouvelle réunion de la « cellule Apprentis 2023 », pilotée par B Combeau, nous avons rattrapé quelques dossiers ou demandes en cours. La difficulté réside dans l'absence inquiétante de relation directe avec la structure en charge de ce dossier auprès de France 2023. Cette difficulté a été remontée auprès de la FFR.
+ Le CLC poursuit son travail de préparation et de structuration. Un point régulier sera organisé avec Th Bellanger (Responsable du CLC Pays de la Loire).

7) Points divers.

- *Informations Secrétaire Général :*
 + Révision de la date du prochain Comité Directeur qui sera décalé en fonction de la décision FFR sur la suite de la saison sportive ET mise à jour de l'agenda de la Ligue qui vous sera communiqué.
 + Information sur les labellisations validées et les prochaines visites intermédiaires dans les clubs qui ont obtenu le label en 2019. Dossier suivi par les CD avec les CTC.
 + D Coquelet fait le point sur les relations au niveau des Ligues du Grand Ouest et de la nécessaire évolution de sa gouvernance. Un temps de travail (Présidents et Secrétaires Généraux) sera organisé en visio le Samedi 20 Février pour lancer les thèmes préparatoires aux futures orientations.
 + Rappel est fait sur le calendrier à tenir pour les dossiers des récompenses fédérales. (Voir avec G Martin)

- *Pôle Nouvelles Pratiques :*
 + O Collet informe les élus de la tenue de la Commission Fédérale et des travaux qui s'annoncent. La pratique est actuellement « au point mort », dès que la reprise sera possible, il faudra proposer des plateaux.

- *Pôle Développement :*
 + V Alba fait un retour sur les dernières réunions concernant le rugby féminin et le rugby scolaire.

Un tour de table (habituel) est organisé pour que tous les élus partagent des informations propres à leurs commissions ou Pôles.
L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt ce BURDIR à 20h15.

FFR LIGUE RÉGIONALE PAYS DE LA LOIRE
Dominique COQUELET
Président
Membre du Bureau Fédéral
Port: 06 43 92 17 35
e-mail : dcoquelet@paysdelaloire-rugby.fr

FFR LIGUE RÉGIONALE PAYS DE LA LOIRE
Bernard LEMAITRE
Secrétaire Général
Port: 06 44 83 37 17
e-mail : blemaitre@paysdelaloire-rugby.fr

Annexe au Compte-rendu du Bureau Directeur.

Retour sur rencontre avec la Ville de La Chapelle/Erdre du Jeudi 19 Février 2021.

Rencontre à 11h45… En présence de Mr ROUSSEL (Maire), de Mr Brézac (Adjoint aux Sports), de Dominique Coquelet, Hervé Amossé et Bernard Lemaitre.

Points à l'ordre du jour :
+ Courrier commun pour solliciter le soutien de la FFR sur ce projet
+ Validation des termes du bail à long terme et Validation de l'emprise au sol proposée à la Ligue
+ Echanges sur l'acte d'engagement
+ Infos générales sur l'avancement du projet

Courrier de sollicitation FFR.
La Ville souhaite associer la Ligue dans un courrier commun à l'attention de B. Laporte. Nous avons revu les termes de la 1ère proposition de courrier et avons validé une nouvelle « mouture » du texte, en y ajoutant la nécessité d'une visite sur site du Président de la FFR dans les prochaines semaines.

Validation des termes du bail à long terme et de l'emprise au sol.
C'était le sujet « de base » pour nous… Car il détermine pas mal de conséquences. Contrairement à la proposition des services et du programmiste, la Ligue ne souhaite pas que le bail finalise une autre emprise au sol que celle du bâtiment et du parvis. Cela nous « libère » de la contrainte du parking et de la gestion de cet espace.
En clair, la Ligue ne souhaite pas de parking « exclusif et délimité ». La zone de stationnement prévue le long de la rue sera suffisante (30 places) pour nos besoins et un ou deux places PMR pourront y être incluses, en proximité du chemin d'accès PMR. Conséquence positive de cette évolution : le retrait, à valider, du montant prévisionnel de ces travaux dans le projet « Ligue ». Nous sommes toujours en attente de la proposition de bail… Elle intégrera cet aspect important.

Echanges sur l'acte d'engagement.
Ce document doit être signé par la Ligue pour permettre la clôture administrative de la procédure d'appel d'offres pour le concours d'architectes. Nous avons une interrogation forte, car les montants initiaux n'ont pas été modifiés (notamment suite à la rencontre de début Janvier avec l'architecte). Nous avons posé la question pour connaître la nature de l'engagement, car il ne nous semble pas opportun de signer ce document sans mise à jour budgétaire. La Mairie s'engage à nous faire réponse rapidement.
Nous avons fait savoir que malgré son engagement, le service Patrimoine ne nous a pas fait de retour d'une concertation avec l'architecte qui s'est tenue le 15 Février.

Infos générales sur l'avancement du projet.
Le Conseil Municipal a validé les montants budgétaires de la phase « ETUDES » la semaine dernière. Les financements des travaux seront eux votés en 2021 pour qu'ils soient utilisés en 2022. Les travaux ne débuteront donc qu'aux premières semaines de 2022… Le timing n'est pas remis en cause. Nous aurons seulement besoin de contracter des avenants avec la Maîtrise d'œuvre pour caler les travaux de terrassement afin de garantir un début des travaux sur le bâtiment de la Ligue qui ne soit pas dépendant des autres lots (notamment celui du terrain synthétique). La livraison du bâtiment Ligue serait possible au premier trimestre 2023.